

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures trente sous la Présidence de Monsieur Roland DESCHAMPS, Maire d'Artemare.

*Présents : Roland DESCHAMPS, Emmanuel MASSE (pouvoir de Romain CHERBLANC), Christine CONJAT, Frédéric FLAUJAT, Isabelle ROUX, Valérie PONCET, Marcel LAMOTTE, Séverine MICHAILLE, Maurice BERRARD, Céline BERGER, Karine MICHAUD,*

*Absents excusés : Romain CHERBLANC (pouvoir à Emmanuel MASSE)*

*Absents : Mireille CHARMONT-MUNET, Evelyne MENU, Pierre-Yves VAROUX*

*Secrétaire de séance : Valérie PONCET*

**Délibération N°2024-38****Objet : cession parcelle cadastrée B N°1934**

Compte tenu de la désaffectation puis du déclassement des parcelles B n° 1932, 1933 et 1934, validées précédemment par délibération N°2024-34, Monsieur le Maire sollicite l'aval du conseil municipal pour la cession suivante :

- La parcelle B n° 1934 cédée au(x) propriétaire(s) de la parcelle B n° 1915 à l'euro symbolique. Les frais des actes de vente sont à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire soumet cette cession à l'approbation du conseil municipal.

Concernant les parcelles B n°1934 et 1933, M. le Maire étant partie prenante, ne participe pas à la délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la vente de la parcelle cadastrée B 1934 au(x) propriétaire(s) de la parcelle B 1915,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Roland DESCHAMPS



Acte rendu exécutoire après sa transmission  
en Sous-Préfecture de Belley  
et sa publication le 2024  
Le Maire, Roland DESCHAMPS

Par délégation l'Adjointe  
Christine CONJAT

Par délégation l'Adjointe  
Christine CONJAT

Accusé de réception en préfecture  
001-210100226-20240923-2024-38-DE  
Date de réception préfecture : 23/09/2024